

*Prêts pour améliorations—Loi*

Je suis d'avis que les mesures adoptées par le gouvernement n'ont eu d'autre effet que de consolider la situation des grosses entreprises déjà florissantes aux dépens des petites sociétés pourtant rentables. Faire l'inverse serait un réel défi pour le ministre d'État à la petite entreprise (M. Marchand), car c'est un principe bien ancré au gouvernement.

Je ne doute pas un instant que le système de libre entreprise, grâce aux petites et moyennes entreprises, suscite des défis et favorise la concurrence, ce qui ne peut que servir à revitaliser l'économie et stimuler l'emploi. C'est là le secret de la croissance qui résoudra nos problèmes de chômage.

Le plus cocasse dans tout cela, monsieur l'Orateur, c'est que les petites entreprises emploient entre 50 et 60 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne; pourtant, on n'en tient pas compte quand vient le temps d'imposer des contrôles, des quotas et des tarifs. Les petites entreprises sont acculées à la faillite sans que le gouvernement ne s'intéresse à elles: leur disparition entraîne la perte des emplois, et partant, le recours aux prestations d'assurance-chômage.

A la suite de leurs périples à travers le Canada, plusieurs ministres du gouvernement, qui veulent donner l'impression d'avoir à cœur les problèmes de la petite entreprise, nous ont fait des promesses en l'air et s'en sont sortis avec des expédients. A mon avis, ce genre de mesure législative ne fait que prouver que le gouvernement ne se soucie pas vraiment de la situation; ce serait plutôt un expédient de plus. Nous avons tous été témoins de l'échec des programmes du MEER et de l'ARDA, qu'on a appelés aussi programmes de tourisme, dont aucun n'a eu suffisamment d'effets à long terme pour créer des emplois et stimuler l'expansion dans le secteur privé.

Un de mes homonymes, l'économiste britannique Ernst Schumaker, a dit, il y a quelques années, dans son livre intitulé «Petit, c'est mieux», que l'obsession de la croissance était une véritable folie. Son argument reposait sur le fait que, selon lui, c'est en se repliant sur elle-même et non pas en s'étendant à l'extérieur que l'entreprise doit se développer pour se maintenir à une taille qui puisse utiliser «une technologie à visage humain». John Bulloch, président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, a renchéri en disant que la petite entreprise était plus efficace, plus rentable, plus proche de la réalité et qu'elle se faisait une conception plus saine de la libre concurrence.

A mon avis, qui dit grosse entreprise dit gouvernement fort et syndicats puissants. Comment les petites entreprises, face à des marchés en perte de vitesse, aux salaires imposés par les syndicats, à la fiscalité et à d'autres problèmes financiers que leur crée le gouvernement, peuvent-elles soutenir la concurrence? Le gouvernement devrait s'efforcer d'adopter des lois pour accorder aux petites entreprises les mêmes avantages que ceux dont jouissent les consortiums, lois qui assureraient l'égalité des chances dans le domaine des achats, des services et des exportations, en accordant plus de stimulants fiscaux non seulement aux entreprises proprement dites, mais aussi aux investisseurs. En permettant aux grosses entreprises d'avoir la part du lion, nous créons une situation qui empêchera tout régime démocratique de fonctionner au Canada, en tout cas si la tendance au gigantisme se maintient. La bureaucratie et la centralisation nous étoufferont.

La pollution naît de l'entassement de foules de gens dans des régions centrales. Le gouvernement s'est progressivement et

régulièrement dirigé dans ce sens. Les petits centres et les localités rurales font l'objet d'attaques constantes. Il suffit de voir, par exemple, le nombre de petits bureaux de poste qui étaient à une époque le pivot d'un milieu communautaire et le centre de communication, autrement dit, un lieu de rencontre. Il n'y en a plus aujourd'hui car de plus en plus de gens vont vers les villes et vers les régions urbaines congestionnées. Lorsqu'on vit dans une petite agglomération, on subit des injustices même sur le plan des prestations d'assurance-chômage étant donné que les règlements exigent que l'on présente chaque semaine une demande d'emploi à un certain nombre de sociétés. Si on ne le fait pas, on est automatiquement exclu, et il faut donc déménager vers la ville la plus proche pour chercher activement du travail. Les agriculteurs ne peuvent pas garder leur famille à la ferme, et qui irait reprocher aux jeunes de s'en aller là où il y a moins de tensions, moins de risques d'échecs, moins de contraintes dues aux formulaires à remplir, aux règlements à suivre et à toutes les autres formes d'ingérence gouvernementale? Éventuellement, ce qui se produira au Canada, c'est que la tendance sera non seulement tolérée, mais encouragée par le gouvernement fédéral.

● (1530)

Cela m'attriste de signaler que même avant l'élection du Parti québécois, le gouvernement fédéral avait permis aux frontières provinciales de devenir de véritables barrières du point de vue commercial. Les sociétés du Québec pouvaient présenter des soumissions pour des contrats au Québec et ailleurs au Canada, mais la même règle ne s'appliquait pas aux compagnies d'autres provinces qui voulaient obtenir des contrats au Québec. Les travailleurs de la construction avaient besoin de permis de travail pour travailler au Québec s'ils n'étaient pas Québécois, mais les Québécois pouvaient travailler dans les autres provinces du Canada sans permis. L'Alberta et la Colombie-Britannique surtout ont souffert de la façon dont les contrats du gouvernement ont été accordés, comme l'a clairement montré mon collègue le député de Capilano (M. Huntington) quand il a prononcé son discours sur le bill le 28 mars.

Quand les députés d'en face parlent de mesures positives prises par le gouvernement, ils parlent toujours de pourcentages et de chiffres. Selon moi, cela prouve bien qu'ils ne tiennent pas compte du facteur humain et cela indique peut-être qu'ils considèrent les injustices du système comme petites si elles concernent les petites entreprises. Ce n'est pas le cas. Si les entreprises sont petites, les problèmes sont énormes.

Pour revenir à l'exemple du ministère des Postes, ma circonscription est en partie rurale et doit faire face aux problèmes que nous avons déjà mentionnés relativement aux fermures et aux distributions ineptes; cependant, ma circonscription comprend aussi une partie de la ville de Calgary, où le service postal n'est certainement pas satisfaisant. La situation existe depuis plus de trois ans. Les plaintes qui ont été portées auprès des ministres des Postes qui se sont succédé depuis n'ont eu aucun résultat permanent, malgré la construction d'une nouvelle installation au coût de plusieurs millions de dollars à Calgary.

Les petits bureaux de poste sont dirigés par un personnel dévoué, qui assure le service contre une rémunération extrêmement faible. Ceux qui assurent la livraison rurale à contrat sont dans la même situation depuis des années. Ce sont